

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2018

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 10 juillet 2018, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 17 juillet 2018 à 21 h 00, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : E. CHANUT, V.GIABBANI, M.C. BARON, D. CUMONT, S. PREAU, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELENAT, M. LUTGEN, C. CAGNAT.

Absents excusés : S. VIGNOL, M. TOUSSAINT (pouvoir à E.CHANUT), R.LECOLLE.

Absent : F. RAGOBERT

Secrétaire de séance : M-H. MOUTURAT.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Décision modificative budget assainissement.
- ❖ Modification du tableau des subventions.
- ❖ Convention canicule avec la Résidence Mémoires de Bourgogne.
- ❖ Désignation de l'architecte pour le projet de la maison des associations.
- ❖ Division terrain Côte de Bréandes.
- ❖ Achat de terrains.
- ❖ Décisions du Maire.
- ❖ Affaires diverses.
- ❖ Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajouter : Acquisition parcelle de terre pour le futur parking du cimetière.

Retirer : Désignation de l'architecte pour le projet de la maison des associations.

CM-2018/36 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 1:

Madame Baron, adjointe aux finances, présente les modifications qu'il est nécessaire d'apporter au budget primitif, afin d'opérer des ajustements sur les crédits prévus sur certains articles :

Virement de crédits :

Section	Sens	Article	Prog.	Diminution sur Crédits alloués	Augmentation des crédits
Investissement	D	2315 - installation technique, matériel et outillage		- 22 000	
Investissement	D	2158 - autres installations, matériel et outillage			22 000
TOTAUX				- 22 000	22 000

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications de crédits budgétaires ci-dessus.

CM-2018/37 - TABLEAU MODIFICATIF DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions de fonctionnement votées aux diverses associations de la commune et propose les modifications suivantes, le montant global voté au budget primitif restant inchangé.

Désignation du bénéficiaire	BP 2018	Rectificatif du 17/07/18	TOTAL BUDGET
A.D.M.R.	1 000	110	1 110
PERRIGNY Animation Détente	1 100	110	1 210
Union Sportive de Perrigny	1 000	110	1 110
NAP	512		512
Club « Vivre Ensemble »	700	110	810
Amicale des Sapeurs Pompiers	500	110	610
Coopérative scolaire élémentaire	938	0	938
classe découverte (solde)	983		983
Coopérative scolaire maternelle	667		667
Association des Parents d'élèves	200	110	310
Société de Chasse de Perrigny	0	110	110
S.P.A. 89	80		80
Yoga Perrigny	250	110	360
Souris à la vie	150	110	260
duathlon	350		350
Association "Minipouss"	200		200
Spectacle de Noel	100	-100	0
Perrigny et les années 60-70	150		150
Perrigny cyclisme	150		150
Perrigny football club	390		390
Association "Les Bréandes"	315	110	425
Association "Gospel for ever"	150	110	260
Divers (en réserve)	4 115	3 005	3 005
Crédits votés au BP 2018	14 000		
Décisions modificatives			
Total budget 2018		14 000	14 000

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOPTE** le tableau rectificatif ci-dessus.

CM-2018/38 - PLAN CANICULE – CONVENTION COMMUNE / MAISON DE RETRAITE

Comme les années précédentes, la direction de la résidence « Mémoires de Bourgogne » propose d'accueillir, en cas de déclenchement du « Plan Canicule », jusqu'à 5 personnes âgées vulnérables dans une salle rafraîchie les après-midi de 15 à 17 heures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention proposée par la direction de la maison de retraite « Mémoires de Bourgogne »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui règle les modalités du partenariat avec la commune.

CM-2018/39 – MODIFICATION DE SURFACE D'UNE PARCELLE SITUÉE CÔTE DE BRÉANDES

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que l'entreprise en charge de la réalisation des trottoirs et bordures de la rue de la Côte de Bréandes a empiété sur une petite partie de la parcelle AH439 qui reste à vendre. La Commune a un acheteur potentiel, il convient donc de régulariser la situation en divisant la parcelle.

Ladite parcelle renommée AH494, qui était d'une surface de 462 m² est donc, après division, portée à 448 m² au prix de vente total de 42 256 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de division tel que présenté, portant la parcelle à 448 m², au prix de vente total de 42 256 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à cette opération.

CM-2018/40 - ACHAT DE PARCELLES DE TERRE ET BOIS

Monsieur CUMONT, Adjoint au Maire, après que le Maire soit sorti de la salle, expose à l'assemblée l'intérêt de faire l'acquisition d'un certain nombre de parcelles de terre et de bois provenant de la succession des consorts ROUSSEAU. Ces achats, pour partie, se feraient dans la continuité de l'acquisition de terrains le long du Ru de Baulche. Un autre terrain se situe près de la rue de la Grappe, dans l'AOP 2 du PLU à venir, destinée à une zone d'urbanisation future. De façon plus générale, le but est de former une réserve foncière pour des transactions ou opérations futures.

La surface totale acquise est de 43 483 m², dont 30 955 m² de bois et 12 528 m² de terre.

Le coût global d'achat s'élèverait à 45 588,15 €, hors frais de notaire et indemnités d'éviction restant à la charge de la commune, les exploitants pouvant rester locataires de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Emmanuel CHANUT ne prenant pas part au vote:

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles mentionnées ci-après, appartenant aux consorts ROUSSEAU, représentant une superficie de 43 483 m²,
- **FIXE** le prix à 45 588,15 € pour la surface totale acquise, qui se décompose comme suit :
 - 4 643,25 € pour les parcelles de bois cadastrées section AB n° 83, 85, 86, 151, 152, 192, 193, 260, 472, 547, 202, 245 et 255;
 - 40 944,90 € pour une partie des parcelles de terre cadastrées section AE n° 157 et 158, AI 236, 240, 242 et 284 et pour les parcelles de terre cadastrées section AE n° 23, 474, 165 et 167 et AD 256 ;
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense, soit 45 588,15 € aux articles 2111 et 2117 du budget 2018, plus les frais notariés et indemnités d'éviction,
- **AUTORISE** Monsieur Denis CUMONT, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, dûment mandaté par délégation du maire, à signer le ou les actes notariés et tous documents se rapportant à cette affaire.

CM-2018/41 - ACQUISITION DE TERRAIN POUR LA CREATION DU FUTUR PARKING DU CIMETIERE

L'aménagement du futur parking du cimetière nécessite l'acquisition d'une bande de terrain appartenant à Monsieur JAKIMOW.

La partie concernée représente 103 m² pris sur la parcelle cadastrée AO 16. En contrepartie de cette cession, la Commune prendrait en charge l'installation d'une clôture entre ladite parcelle et le terrain de Monsieur JAKIMOW.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, compte tenu de la destination et de l'intérêt de cet aménagement public, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition de la bande de terre, soit 103 m² de la parcelle AO 16, en contrepartie de l'installation d'une clôture,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment mandaté par délégation du Maire, à signer l'acte notarié et tous documents nécessaires au règlement de cette affaire,
- **PRECISE** que les frais annexes, notamment honoraires du géomètre et du notaire, seront à la charge de la commune,

CM-2018/42 - DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2018/03 du 12/06/2018 : Attribution du marché de réfection des trottoirs rue du Cellier.
- N° 2018/04 du 02/07/2018 : Avenant au contrat de fourniture des repas cuisinés au restaurant scolaire.
- N° 2018/05 du 05/07/2018 : Attribution du marché pour la création d'un réseau de collecte des eaux usées dans la Grande rue.

AFFAIRES DIVERSES

- Communauté d'agglomération - Marché pour la gestion des transports urbains : Le marché de gestion des transports de la communauté d'agglomération a été attribué à la société TRANSDEV. En ce qui concerne PERRIGNY, deux dessertes sont prévues sur l'axe de la RD158, une qui se situera vers l'ancienne gare et la seconde au niveau de la mairie. Il y aura également un terminus aux Bréandes.

- Secrétariat de mairie : Les nouveaux horaires sont en vigueur depuis le 9 juillet dernier. L'ouverture au public se déroule les lundis, mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00. Le standard téléphonique est ouvert du lundi au vendredi sur ces mêmes horaires.

QUESTIONS DIVERSES

M-C. BARON : Informe que la classe de CM1-CM2 a créé un conseil d'école et a écrit un courrier à la Commune pour émettre trois requêtes : l'installation de bancs dans la cour de l'école, la réfection de l'emplacement du jeu de basket (bandes au sol et panier) et la mise à disposition de filets de football mobiles. S'agissant de petit mobilier, une réponse favorable devrait leur être formulée, après qu'une évaluation des coûts ait été réalisée.

Un projet commun entre l'école élémentaire et la Commune est en cours de réflexion pour la célébration du centième anniversaire de l'armistice, qui aura lieu le 11 novembre prochain. Les enfants vont travailler sur le sujet de la paix et l'histoire du monument aux morts de PERRIGNY. Ils participeront également au concours organisé par l'Education Nationale.

La directrice de l'école maternelle est officiellement en retraite. Un entretien avec la personne qui va lui succéder a eu lieu le mois dernier.

M-H. MOUTURAT: Signale qu'un administré se plaint du fait que la route paraît plus étroite depuis les récents travaux, à l'entrée de la rue des Vignerons.

Des habitants demandent si la Commune a l'intention de prendre des dispositions concernant les inondations de certaines propriétés, qui surviennent lors de pluies intenses. Monsieur le Maire n'ignore pas certains problèmes dus aux fortes précipitations. Il rappelle que ces phénomènes sont malheureusement plus fréquents et intenses et qu'il est difficile de les gérer. Néanmoins, certaines habitations, de par leur type de construction (garage en pente, sous-sol...), sont plus vulnérables. Il rappelle que l'écoulement des eaux se fait naturellement d'amont en aval.

V.GIABBANI : Fait part des retours positifs qui lui sont parvenus concernant les festivités du 13 juillet. De vifs remerciements sont adressés à Stéphane VIGNOL pour son implication dans l'organisation de cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 45.